

Décision

Générale

colonial

Décision n° 55-398-1930 Promotions.

n° 55-398-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 janvier 1930

Numéro JO
n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro
31 janvier 1930

TEXTE INTÉGRAL

M. Banabila Abdourahman, commis après dix-huit, mois, qui réunit les conditions exigées par l'article 6 de arrêté du 26 avril 1928, passe automatiquement, à compter du 4 septembre 1929, à l'échelon commis Après trois ans, à la sole de 13.000 francs.